

<p>Département des Yvelines Arrondissement de Mantes la Jolie Canton d'Aubergenville</p> <p>COMMUNE DE MAREIL SUR MAULDRE (78124)</p> <p>Date de convocation : 26 juin 2013</p> <p>Date d'affichage : 26 juin 2013</p> <p>Nombre d'élus :</p> <p>En exercice 18 Présents 12 Votants 13</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAREIL SUR MAULDRE</p> <p>L'an deux mille treize, Le 1^{er} juillet à 20 heures 30,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire</p> <p>Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Frédérique ESCANDE, Nathalie CAHUZAC, Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Gérard GUERRE Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN</p> <p>Absente excusée représentée : Madame Jacqueline LETISSIER (pouvoir donné à Max Manné)</p> <p>Absents excusés : Mesdames Valérie LOURY et Hélène MAIRESSE, Messieurs Pascal ARDOUIN, Régis DAGORY et Eric PINAUD</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA</p>
---	---

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES COMMUNALES
AU 1ER JUILLET 2013**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les participations aux frais de fonctionnement des salles communales ainsi qu'il suit au 1^{er} juillet 2013 :

	<i>pour mémoire tarifs au 1/7/2011</i>	GRANDE SALLE (GS) ANNEXE DE LA MAIRIE	DEMI- SALLE (DS) ANNEXE DE LA MAIRIE	SALLE DES FETES – RD 307
WEEK-END COMPLET (samedi & dimanche)	GS 430€ DS 270€	445 €	280€	
SAMEDI (toute la journée -salle doit être libérée avant 9h le Jendemain matin)*	GS 280€ DS 180€	295€	190€	
DIMANCHE (de 9h jusqu'à 22h)	GS 260€ DS 170€	270€	180€	
VIN D'HONNEUR (jusqu'à 22 heures- durée maximale 4 heures)	GS 190€ DS 120€	200€	125€	
Location de la salle pour l'organisation de spectacles payants ou pour des activités artistiques et culturelles (à l'exception de ceux organisés par des associations mareilloises ou les écoles de la Commune)	500€			520€ (1)
Frais de nettoyage de la salle	75€			75€
Frais de nettoyage quand repas avec utilisation de la cuisine	100€			105€
Chèque de caution		500€	500€	1000€

(1) la location de la salle des fêtes se fera sans accès à la régie excepté si une personne compétente habilitée par la mairie est présente.

Pour copie conforme.

Le Maire, Max MANNÉ



Affiché à la porte de la Mairie
Publié - notifié le : - 8 JUILLET 2013
Rendu exécutoire le :
Le Maire, Max MANNÉ

